

Nous sommes là pour vous aider



Action sociale Demande d'aide au maintien à domicile



Action sociale... soutien à domicile...
Pouvoir vivre chez soi

Cette notice a été réalisée
pour vous aider à compléter
votre demande.

- ▶ **Pour nous contacter :**
Vous désirez des informations complémentaires,
- ▶ appelez-nous au numéro unique 39 60
- ▶ connectez-vous sur le site www.lassuranceretraite.fr
ou www.carsat-ra.fr

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,
39 60 du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h
prix d'un appel local
depuis un poste fixe
Pour appeler depuis l'étranger, d'une box
ou d'un mobile composer le **09 71 10 39 60**



Vous êtes retraité du régime général et vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge de la Caisse pour pouvoir recourir à des services vous permettant de rester à votre domicile.

Vous trouverez dans ce dossier un formulaire de demande d'aide que vous devrez compléter et renvoyer à la Caisse qui instruira votre dossier.

Pour mieux connaître les conditions d'intervention de la Branche Retraite et pour vous aider à remplir ce dossier, reportez-vous aux informations ci-dessous.

1 Quelles sont les aides attribuées par la Caisse ?

La Caisse peut prendre en charge différentes formes d'aide pour faciliter la vie quotidienne des retraités à leur domicile.

Ainsi, la Caisse accorde des prises en charge :

- ▶ pour des services à domicile : l'entretien du logement, les courses, la préparation des repas....,
- ▶ pour d'autres types de services : portage de repas, transport accompagné, hébergement temporaire en établissement, aide au retour à domicile après hospitalisation....,
- ▶ pour la réalisation de travaux d'aménagement du logement afin de prévenir la perte d'autonomie.

Après l'étude de votre situation et l'évaluation de vos besoins, ces aides pourront vous être proposées en fonction des services existants à proximité de votre domicile.

2 A qui ces aides peuvent-elles être attribuées ?

Les aides de la Branche Retraite sont attribuées aux retraités autonomes mais dont les conditions de vie, les ressources, l'âge ou l'état de santé créent une situation de fragilité qui rend nécessaire le recours à une aide pour le maintien à domicile.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide d'action sociale de la Branche Retraite, il faut :

- ▶ être retraité du régime général de la Sécurité Sociale,
- ▶ avoir exercé son activité professionnelle la plus longue au régime général.

Attention : Vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide de la Caisse :

- ⇒ si vous percevez déjà ou si vous êtes éligible à la Prestation spécifique dépendance (PSD), l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), la Prestation de compensation du handicap (PCH) ou la Majoration pour tierce personne (MTP),
- ⇒ si vous êtes hébergé(e) dans une famille d'accueil.

Vous ne pouvez pas bénéficier de prise en charge pour de l'aide ménagère à domicile prestataire:

- ⇒ si vous percevez ou si vous êtes éligible à l'aide sociale pour services ménagers versée au titre de l'aide sociale légale.

3 Quel est le montant des aides versées par la Caisse ?

Le montant des aides dépend de vos ressources et le cas échéant de celles de votre conjoint(e). Il est déterminé à partir d'un barème national défini par la CNAV et dans la limite du budget disponible.

4 Comment remplir les différentes rubriques du formulaire ?

Complétez bien toutes les rubriques du formulaire. Ces renseignements sont indispensables pour étudier vos droits.

Si vous souhaitez bénéficier d'une aide pour recourir à des services à domicile ou à d'autres types de services, remplissez le formulaire bleu.

Si votre demande porte sur la réalisation de travaux à votre domicile, n'oubliez pas de joindre la fiche « logement » jaune au formulaire bleu. Nous vous précisons que la Caisse ne peut pas vous accorder d'aide si les travaux ont démarré avant son accord.

Précisions sur le formulaire bleu :

- ▶ **Votre situation de famille** Indiquez votre situation actuelle.
- ▶ **Votre demande d'aide** Vous pouvez cocher une ou plusieurs cases en fonction de votre demande.
- ▶ **Vos régimes de retraite** La retraite complémentaire principale à indiquer est celle qui vous verse le montant le plus important (veillez à comparer les montants ayant une périodicité identique, certaines retraites complémentaires sont versées par trimestre).
- ▶ **Votre situation au regard des autres aides** Les aides servies par la Caisse ne peuvent pas être cumulées avec les prestations indiquées au point 2 de la présente notice. C'est pourquoi nous vous demandons de préciser si vous bénéficiez déjà de l'une de ces prestations.

A qui envoyer la demande ?

- ▶ Vous devez envoyer votre demande directement à la Caisse (*voir « coordonnées » en page IV de la notice*).

N'oubliez pas de joindre :

- une photocopie de votre dernier avis d'imposition sur le revenu ainsi que celui de votre conjoint, concubin ou partenaire PACS.

Si vous bénéficiez d'un régime de protection juridique, vous devez aussi fournir :

- la copie du jugement de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice.

6 Comment la demande va-t-elle être traitée ?

A réception de votre demande, nous vérifierons que votre dossier est complet. S'il est incomplet, nous prendrons contact avec vous ou avec la personne à joindre pour le suivi de votre dossier (à compléter dans le paragraphe 7 du formulaire bleu).

Si vous remplissez les conditions administratives, une structure chargée de l'évaluation de vos besoins prendra alors rendez-vous avec vous pour évaluer votre situation à votre domicile.

Cette évaluation est indispensable. Elle a pour but de nous aider à mieux définir l'ensemble de vos besoins et nous permettre de vous apporter une réponse adaptée :

- ▶ en vous proposant si besoin la mise en place de services,
- ▶ en vous donnant des conseils pour bien vivre chez vous.

Lorsqu'elle vous contactera, cette structure vous indiquera ses coordonnées complètes et vous précisera qu'elle vous appelle pour le compte de la Caisse. Elle conviendra avec vous de la date et de l'heure d'un rendez-vous à votre domicile et vous en indiquera la durée approximative.

Si vous le souhaitez, cette visite peut se faire en présence d'un membre de votre famille ou d'un proche.

A l'issue du rendez-vous, si votre situation le justifie, cette structure vous proposera un plan d'actions personnalisé pour vous aider dans votre vie quotidienne à domicile. Ce document, signé par l'évaluateur et par vous-même sera transmis pour validation à la Caisse.

Vous recevrez alors un courrier de la Caisse vous indiquant, en cas d'accord, la nature et le montant des aides qui vous seront attribuées.

▶ Pour nous contacter :

Vous désirez des informations complémentaires,

- ▶ appelez-nous au numéro unique 39 60
- ▶ connectez-vous sur le site www.lassuranceretraite.fr
ou www.carsat-ra.fr

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,
39 60 du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h
prix d'un appel local
depuis un poste fixe
Pour appeler depuis l'étranger, d'une box
ou d'un mobile composer le **09 71 10 39 60**

▶ Où envoyer votre demande ?

- ▶ par courrier électronique à l'adresse suivante :
evaldpaph@carsat-ra.fr
- ▶ ou par envoi postal à l'adresse suivante :

Carsat Rhône-Alpes

Direction de l'Assurance retraite
Sous-Direction de l'Action Sociale
Département Offres de Services Individuelles
et Collectives aux Retraités
35, rue Maurice Flandin 69436 Lyon cedex 03

5. Vos régimes de retraite ou ceux de votre conjoint(e), partenaire PACS ou concubin(e) en France et/ou à l'étranger

► Retraites de base

Percevez-vous une autre retraite de base que celle du régime général ? Oui Non

Si oui, remplissez le tableau ci-dessous en indiquant le nombre de trimestres validés par les différents régimes qui vous versent une retraite. Vous trouverez ces informations sur vos notifications de retraite.

Retraite de base	Titulaire	Nombre de trimestres	Précisez droit : P (personnel) R (réversion)
Régime agricole (uniquement salariés)	Vous-même
	Votre conjoint
Régime de non salariés (y compris exploitants agricoles)	Vous-même
	Votre conjoint
Autres régimes de salariés	Vous-même
	Votre conjoint
Régimes étrangers ou organisations internationales	Vous-même
	Votre conjoint

► Retraites complémentaires

Percevez-vous une retraite complémentaire ? Oui Non

Si oui, merci d'indiquer le nom de la caisse de retraite complémentaire dont le montant est le plus élevé :

.....

6. Votre situation au regard des aides légales versées par le Conseil général (ATTENTION : sans le remplissage de cette rubrique, votre demande ne pourra être traitée)

► Percevez-vous l'une de ces aides ?

Au titre de la dépendance

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou Prestation spécifique dépendance (PSD) Oui Non

Au titre du handicap

Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ou Prestation de compensation du handicap (PCH) Oui Non

Si **oui**, indiquez la date depuis laquelle vous percevez l'une de ces aides : |_|_|||_|_|||_|_|_|_|_|

Si **non**, précisez si pour ces aides :

- Vous n'avez pas déposé de demande Votre demande est en cours d'instruction
 Votre demande a été rejetée (*) Vous en avez refusé l'attribution (*)

(*) Si la case est cochée, merci de joindre la copie de notification à la présente demande

7. Personne à contacter pour le suivi de votre dossier

- Vous pouvez indiquer si vous le souhaitez, les coordonnées d'une personne à contacter pour le suivi de votre dossier :

► Nom, prénom :

Adresse :

.....

Courriel :

N° de téléphone : |_|_|||_|_|||_|_|||_|_|||_|_|

Cette personne est un membre de votre famille, un ami, un proche
 votre tuteur ou curateur

8. Pièces justificatives

Vous venez de remplir votre demande d'aide. Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement joindre :

- une photocopie **recto/verso** de votre dernier avis d'imposition sur le revenu, ainsi que celui de votre conjoint, concubin ou partenaire PACS,

Important Vos droits seront calculés en fonction des ressources figurant dans votre avis d'imposition. Si votre situation a évolué depuis la date de ce document (séparation, veuvage, modification importante des ressources...) ou si votre conjoint est placé en établissement, complétez **la déclaration de revenus, page suivante 4**. A défaut, ce sont les ressources de l'avis d'imposition qui seront prises en compte.

Si vous bénéficiez d'un régime de protection juridique, vous devez aussi fournir :

- la copie du jugement de curatelle, de tutelle ou de sauvegarde de justice.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je m'engage :

- à signaler toute modification de ma situation et de celle de mon conjoint et tout changement de domicile,
- à faire connaître toute modification de ma situation au regard de la PSD, de l'APA, de l'ACTP et de la PCH.
- à régler à la caisse les sommes éventuellement versées à tort,
- à faciliter toute enquête.

J'accepte que mon dossier et l'ensemble des informations qu'il comporte soient transmis à un autre organisme conventionné avec la caisse pour permettre l'instruction de ma demande.

Fait à :

Le |_|_|||_|_|||_|_|||_|_|

Votre signature :

*La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de déclarations inexactes ou incomplètes (art. L.114-13 du code de la sécurité sociale, arts. 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.*

TABLEAU A COMPLETER UNIQUEMENT DANS LE CAS OU VOTRE SITUATION FAMILIALE ET VOS RESSOURCES ONT CHANGE PAR RAPPORT AU DERNIER AVIS D'IMPOSITION OU SI VOTRE CONJOINT EST PLACE EN ETABLISSEMENT (SEPARATION, VEUVAGE, ...)

Complétez le tableau ci-dessous **en indiquant le dernier montant mensuel perçu** (attention aux revenus trimestriels, les chiffres à reporter ci-dessous doivent être mensuels).

Nature des ressources	Montant mensuel perçu par vous-même	Montant mensuel perçu par votre conjoint
Pensions, retraites, rentes		
Pensions alimentaires		
Traitements, salaires ou revenus d'activité		
Allocations de préretraite ou de chômage		
Rentes viagères à titre onéreux		
Revenus des valeurs et capitaux mobiliers		
Revenus fonciers		
Autres revenus, précisez :		